

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le douze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Carole HAIMONET, maire.

Etaient présents : Mme DIEUTRE, Mr CARRETIER, adjoints ;
Mmes AUVRAY, CORREIA, MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absent ayant donné pouvoir : Mr DUSSAUX à Mr DIEUTRE

Absente excusée : Mme DELESTRE

Absente : Mme HINFRAY

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion est faite par Mme CORREIA Valérie.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et suivent les signatures.

Le Conseil Municipal désigne Madame DIEUTRE secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Démission du 3^{ème} adjoint**

Suite à la transmission à la Préfecture de la démission de Mr VAN DER BRUGGEN, madame le maire donne lecture du courrier de monsieur le Préfet acceptant la démission.

Vu la vacance du poste de 3ème adjoint, Madame le maire demande au Conseil Municipal, s'il souhaite, oui ou non, pourvoir à cette vacance.

Le Conseil Municipal décide, par 2 voix pour, 3 voix contre, et 7 abstentions dont le pouvoir de Mr Dussaux, de ne pas procéder au remplacement du 3ème adjoint.

Madame le maire adresse ses remerciements à Mr VAN DER BRUGGEN pour le travail accompli durant son mandat.

-**Tarifs : salle des fêtes et cimetière**

Salle des fêtes :

Madame le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur et informe que les charges de fonctionnement (fioul et électricité) augmentent tous les ans. De ce fait, madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la révision des tarifs de location.

Le Conseil Municipal, décide, par 7 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions dont le pouvoir de Mr Dussaux, d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes.

Madame le maire propose les tarifs suivants :

Tarifs Commune :

1jour = 220€

2 jours=260€

Vin d'honneur=75€

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs, par 8 voix pour, 1 voix contre, et 3 abstentions.

Tarifs hors Commune :

1 jour= 295€

2 jours=345€

Vin d'honneur=110€

Réunion =55€

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs, par 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Monsieur Dieutre demande si l'augmentation des charges évoquée comprend la rémunération de l'agent chargé du nettoyage. Il informe que la salle, qui leur a été louée le week-end dernier, était très sale (murs, chaises, rideaux, tuyauteries). Il signale, aussi, qu'un four ne fonctionne pas et madame Dieutre dit qu'il n'y avait plus de saladiers à leur disposition.

Madame le maire rappelle que les élus, aussi, ont le devoir de formuler, auprès de l'agent, des observations quant à la propreté de la salle des fêtes.

Madame le Maire demande au Conseil s'il y a lieu d'équiper en chaises la petite salle près de la mairie, car actuellement les sièges sont composés de tabourets. Le Conseil décide d'attendre et de voir la fréquence de location, avant d'investir dans les chaises et dit que, pour l'instant, la salle sera louée avec des tabourets.

Tarifs cimetière

Madame le maire rappelle au Conseil les tarifs des concessions dans le cimetière communal et dit que ceux-ci n'ont pas été révisés depuis 2010.

En préambule, le Conseil Municipal, (par 10 voix pour et 2 abstentions), décide de la suppression des concessions perpétuelles.

Et après délibération, décide (par 4 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions,) de ne pas augmenter les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

- Devis accès piéton Rue du Stade – Avis

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise DUPONT qui s'élève à la somme de 4 800€, HT soit 5 740,80€, TTC pour des travaux comprenant :

Le décaissement et pose de grattage de route sur sous couche en gravats

Fourniture et pose de poteaux bois sur la partie enherbée

Face à l'école, fourniture et pose de poteaux bois ayant une lisse en façade.

Madame le Maire informe que monsieur Carretier a demandé la révision du devis en proposant la suppression des poteaux et ne garder que ceux en face de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan, et après délibération

- accepte le devis sans les poteaux
- autorise madame le maire à signer le devis proposé par l'entreprise DUPONT.

- SDE : 30^{ème} tranche éclairage public Rue du Stade

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2012-0-76621-37 et désigné opération « nouvelle école » dont le montant prévisionnel s'élève à 32 831,19€ et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 343,11€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2013 pour un montant de 18 343,11€ dont 5 380,36€ de TVA récupérable
- demande au SDE76 de programmer ces travaux
- autorise madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet

- Devis nettoyage de la salle des fêtes

Madame le maire informe le Conseil qu'elle a reçu en mairie deux représentants de société de nettoyage qui ont déposé des offres pour le nettoyage de la salle des fêtes.

La société Transparence propose un montant de 1 000€, HT pour le nettoyage à la mono brosse des différents locaux y compris la vitrerie intérieure/extérieure (150€).

L'entreprise Delamotte propose, uniquement, le nettoyage de la vitrerie intérieure/extérieure pour 70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le devis de l'entreprise Delamotte pour le nettoyage de la vitrerie, soit 70€, HT
- Accepte le devis de la société Transparence pour le nettoyage des locaux, soit 850€, HT
- Autorise madame le maire à signer les devis.

- Réforme des rythmes scolaires

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la parution du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, dont chaque élu a été destinataire.

Et précise qu'une réunion d'information s'est tenue le 8 février dernier en présence des représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire, des enseignants, et les membres de la commission communale des affaires scolaires.

Au vu des nombreuses interrogations quant à l'application de la réforme, qui va entraîner un surcoût important pour la commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décisions dans la précipitation.

Madame le Maire propose au Conseil

- De demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le report de l'entrée en vigueur du décret à la rentrée de septembre 2014 sous réserve d'en formuler la demande avant le 31 mars 2013.
- De saisir le président du Conseil Général, Direction des Transports, avant le 9 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le report à la rentrée de septembre 2014.

Madame le maire informe que l'ADM76 organise une réunion d'information le 26 février 2013 à la salle des fêtes de Neufchâtel-en Bray.

-Modification des statuts du SIAEPA des Sources de la Varenne et Béthune

Madame le maire rappelle au Conseil que le siège du Syndicat était initialement fixé à la mairie de Saint-Martin-Osmonville. Le Syndicat ayant procédé à la construction de ses propres locaux, il y a lieu de changer le terme de l'article 7 des statuts.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à l'approbation de la modification des statuts du SIEAPA des Sources de la Varenne et Béthune, notamment l'article 7, qui stipule que:

- Le siège du Siège du syndicat est fixé au 11, chemin de la Varenne à Saint-Martin-Osmonville
- La modification prendra effet à compter du 15 mars 2013
- Monsieur le Préfet devra arrêter les nouveaux statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la modification des statuts du SIAEPA des Sources de la Varenne et Béthune, en son article 7.
- Dit que la modification prendra effet au 15 mars 2013
- Demande à Monsieur le Préfet d'arrêter les nouveaux statuts

- Communauté de Communes St-Saëns-Porte de Bray – Brassard de signalisation

Madame le maire donne lecture du courrier de monsieur le Président de la Communauté de Communes informant qu'un projet de remise aux écoliers de brassard de signalisation avait été évoqué en conseil communautaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaite pas la remise de brassards aux écoliers.

- Demande de subvention

Madame le maire donne lecture d'un courrier du Centre de formation des apprentis sollicitant une subvention pour la formation d'apprenti domicilié dans la commune.

Le Conseil émet un avis défavorable.

Questions diverses

Madame le maire informe

- de la tenue d'une réunion du syndicat des bassins versants le 19 février 2013 à 10 heures à Montérolier, l'objet de la réunion étant le lancement des Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce. Les délégués déplorent l'horaire fixé et émettent le souhait de fixer les réunions en fin de journée afin qu'ils puissent y assister.
- De la décharge définitive de Gestion de monsieur SIMON, receveur municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- De la décharge définitive de Gestion de monsieur DORE, receveur municipal pour les exercices 2008, 2009, et 2010.
- Que compte tenu du dysfonctionnement de l'éclairage public à la Salle, un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Buchyelec.
- Que le poste ERDF sera changé et déplacé à côté de la barrière de l'école maternelle pendant les vacances scolaires de février.
- Que la pelouse de la nouvelle école qui avait été endommagée sera ré-engazonnée au printemps.
- Que la 2^{ème} tranche des travaux de voirie sera effectuée cette année

- Que le devis de rebouchage des nids de poule, rue du stade, a été signé par la communauté de communes et que les travaux seront faits au beau temps.

Madame le maire donne lecture d'une réponse à son courrier envoyé au propriétaire de la grue stationnée rue du stade.

Monsieur Dieutre demande si le chauffe-eau défectueux a été changé. Madame le maire lui répond que, oui, dans la mesure où le devis proposé était moins cher.

Madame Dieutre signale les problèmes de fuite d'eau à la salle des fêtes. Le couvreur sera rappelé.

Madame le maire informe des problèmes d'infiltration d'eau à l'école élémentaire. Les entreprises de plomberie et ventilation sont prévenues et devraient intervenir.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 22h20.

Mme HAIMONET